

COMITE SYNDICAL

Délibération relative à la création de six postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

Le 12 mars 2020, le Comité syndical de Seine et Yvelines Numérique s'est réuni à l'Hôtel du Département des Yvelines à Versailles sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 4 mars 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu la Convention collective nationale des télécommunications du 26 avril 2000 (IDCC 2148) en vigueur,

Vu la délibération du Comité syndical du 27 avril 2017 par laquelle il a été décidé d'appliquer la convention collective nationale des télécommunications,

Vu les statuts de Seine et Yvelines Numérique,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité syndical ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de créer les emplois nécessaires au fonctionnement de l'établissement,

Considérant que Seine et Yvelines Numérique exerce une activité majoritairement industrielle et commerciale, et qu'en conséquence son personnel est soumis au droit du travail, à l'exception de son directeur général, qui reste obligatoirement un agent de droit public,

Considérant que des agents de droit public peuvent être mis à disposition de Seine et Yvelines Numérique, y compris sur des emplois de droit privé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 - APPROUVE la création à compter du 1^{er} mars 2020 :

ADMINISTRATION

- du poste de RESPONSABLE COMPTABLE groupe F, seuil 1 de la Convention collective des télécommunications (équivalent au grade « attaché », cat. A)

VIDEO PROTECTION

- du poste de CHEF DE PROJET TECHNIQUE SURETE, groupe F seuil 1 de la Convention collective des télécommunications (équivalent au grade « attaché », cat. A)

DIRECTION DES SERVICES

- du poste de INCIDENT CHANGE MANAGER, groupe E seuil 1 de la Convention collective des télécommunications (équivalent au grade « attaché », cat. A)
- du poste de RESPONSABLE OPERATIONNEL DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION, groupe F seuil 1 de la Convention collective des télécommunications (équivalent au grade « attaché », cat. A)

ARCHIVAGE ELETROCTRONIQUE

- du poste de DIRECTEUR METIER ARCHIVAGE ELECTRONIQUE, groupe F seuil 1 de la Convention collective des télécommunications (équivalent au grade « attaché », cat. A)
- du poste de EXPERT METIER ARCHIVAGE ELECTRONIQUE, groupe E seuil 1 de la Convention collective des télécommunications (équivalent au grade « attaché », cat. A)

Article 2 - APPROUVE à compter du 1^{er} mars 2020 :

ADMINISTRATION

- Le changement de classification du poste de JURISTE COMMANDE PUBLIQUE groupe D seuil 1 bis de la Convention collective des télécommunications (équivalent au grade « attaché », cat. A), en groupe E seuil 1 (équivalent au grade « attaché », cat. A).

VIDEO PROTECTION

- Le changement de dénomination du poste de Directeur d'activité vidéoprotection en DIRECTEUR METIER SURETE ELECTRONIQUE, groupe G, seuil 1 (équivalent au grade « attaché », cat A)

Article 3 - DIT que les crédits nécessaires sont et seront inscrits aux budgets, pour la rémunération, au chapitre 12 article 64111.

Artilec 4 - APPROUVE la modification du tableau des effectifs suivant

Accusé de réception en préfecture D78-200062248-20200312-2020-CSSYN-31- DE Date de télétransmission : 16/03/2020 Date de réception préfecture : 16/03/2020
--

Réf interne	Intitulé du poste	Réf. convention collective		Réf. Fonction publique territoriale
		Groupe	Seuil	Grade
	Direction			
D1	Directeur Général	Sans objet		Administrateur
D2	Directeur Général Délégué	G	2	Ingénieur en Chef
	Administration			
ADM1	Secrétaire Général	F	1	Attaché
ADM2	Responsable des Ressources Humaines	F	1	Attaché
ADM3	Attaché de Direction	E	1	Attaché
ADM4	Gestionnaire administrative et comptable	E	1 bis	Rédacteur
ADM5	Comptable	C	3	Rédacteur
ADM6	Juriste Commande Publique	E	1	Attaché
ADM7	Contrôleur de gestion	E	1	Attaché
ADM8	Comptable	C	1	Rédacteur
ADM9	Renfort administratif	C	3	Rédacteur
ADM10	Responsable comptable	F	1	Attaché
	Vidéoprotection			
VP1	Directeur métier sureté électronique	G	1	Attaché
VP2	Directeur de programme « vidéoprotection »	F	1	Ingénieur
VP3	Expert logiciel Vidéoprotection	E	1	Ingénieur
VP4	Chef de projet technique sureté	F	1	Ingénieur
	Infrastructures			
INF1	Responsable Architectures et Infrastructures	F	1	Attaché
INF2	Chef de projet réseaux et systèmes	E	1 bis	Ingénieur
INF3	Directeur de projets THD	F	2	Ingénieur
INF4	Ingénieur réseau & systèmes	E	3	Ingénieur
INF5	Superviseur travaux	D	1	Ingénieur
	Numérique éducatif			
NE1	Directeur activité "numérique pour l'éducation"	F	2	Attaché
NE2	Chef de projets	E	3	Attaché
NE3	Chef de projets	E	1 bis	Attaché
NE4	Directeur de projets	F	2	Ingénieur
NE5	Chef de projets	E	3	Ingénieur
NE6	Chargé de relations extérieures	E	1bis	Ingénieur
NE7	Administrateur système et réseau	F	3	Ingénieur
NE8	Directeur de projet ENT	F	2	Attaché
	Direction des Services			
SE1	Directeur des services et infrastructures	G	2	Ingénieur
SE2	Responsable Service Client	E	3	Attaché
NE10	Adjoint technique équipe maintenance des équipements numériques	D	1	Agent de maîtrise
NE11	Technicien	C	1	Agent de maîtrise

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20200312-2020-CSSYN-31-
DE 1 Agent de maîtrise
Date de télétransmission : 16/03/2020
Date de réception préfecture : 16/03/2020

NE12	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE13	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE14	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE15	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE16	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE17	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE18	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE19	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE20	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE21	Technicien	C	1	Agent de maitrise
SE10	Gestionnaire de parc	E	1bis	Ingénieur
SE11	Responsable Infogérance	F	2	Ingénieur
SE12	Responsable Infogérance	F	*	Ingénieur
SE13	Responsable du CDSI	E	1	Attaché
SE14	Opérateur de videoprotection adjoint responsable	D	(*)	Rédacteur
SE15	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE16	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE17	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE18	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE19	Opérateur de videoprotection	C	(*)	Agent de maitrise
SE20	Responsable Opérationnel de projet	E	1	Attaché
SE21	Incident Change Manager	E	1	Attaché
SE22	Responsable Opérationnel de la Sécurité du SI	F	1	Attaché
	Direction développement, qualité, transformation			
CRE1	Responsable de la communication et du Marketing	E	3	Attaché
CRE2	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE3	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE4	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE5	Attaché Technico-commercial	E	3	Attaché
	ARCHIVAGE ELECTRONIQUE			
AE1	Directeur Métier Archivage Eletronique	F	1	Attaché
AE2	Expert Métier Archivage Electronique	E	1	Attaché
	YNCA			
CA1	Responsable Centrale d'Achats	E	3	Attaché
	PMO			
PMO1	PMO Central	F	1	Attaché

(*) : le seuil (déterminé au regard de la convention collective) correspond au niveau d'ancienneté du salarié recruté ; il ne peut être arrêté qu'au moment du recrutement effectif.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BEDIER
Président du Comité Syndical Seine et Yvelines
Numérique

P/O

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20200312-2020-CSSYN-31-DE
Date de télétransmission : 16/03/2020
Date de réception préfecture : 16/03/2020

COMITE SYNDICAL**Délibération relative à la création de six postes
et à la mise à jour du tableau des effectifs**

Président de séance : M. Jean-François RAYNAL

Présent : 7

Mme CAPIAUX Anne, Mme DE CIDRAC Marta, M. GARAY François, M. GAUTIER Pierre, Mme HERY LE PALLEC Anne, M. RICHARD Laurent, M. AMADEI Jean-Noël

Dont

Pouvoir : 8

Mme GOUETA Nicole à M. GARAY François
M. GOURIOU Daniel à M. RAYNAL Jean-François
M. LEANDRI Nathalie à M. AMADEI Jean-Noël
M. MANCIPOZ André à Mme Marta de CIDRAC
M. MANSAT Jean-Jacques à M. Pierre GAUTIER
M. OLIVE Karl à Mme HERY LE PALLEC
M. VASTEL Laurent à Mme CAPIAUX Anne
Mme WINOCOUR-LEFEVRE Pauline à M. Laurent RICHARD

Absents EXCUSES :

M. HAZAN Stéphane, M. LE FOLL Joseph, Mme LIM Lina, M. OURGAUD Jean-Luc, Mme DUMOULIN Cécile, M. QUERARD Serge

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	23	12	15

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20200312-2020-CSSYN-31-
DE
Date de télétransmission : 16/03/2020
Date de réception préfecture : 16/03/2020